



L'espace rural des Hauts-de-France

De moins en moins de non diplômés dans les communes de l'espace rural

Dans l'espace rural des Hauts-de-France, la proportion de non-diplômés de 25 à 34 ans n'a cessé de baisser en près de 50 ans et a rejoint le niveau régional. La proportion de diplômés du supérieur, certes en progression, y demeure moindre. L'offre éducative y est moins importante, imposant aux élèves et étudiants des coûts supplémentaires de transport ou de logement.

Grégoire Borey, Frédéric Lejeune

Dans les communes de l'espace rural des Hauts-de-France, la proportion de sans diplôme (ou titulaire au plus du diplôme national du brevet, DNB) parmi les résidents âgés de 25 à 34 ans n'a cessé de diminuer. De 82 % en 1968, elle est passée à 17 % en 2013 suivant le mouvement de baisse observée au niveau régional. Cette proportion de non-diplômés reste cependant supérieure à celle de la région, mais l'écart s'est considérablement réduit au cours des dernières décennies : de 8 points en 1968, il n'est plus que de 0,4 point en 2013. En revanche, l'écart avec les autres espaces ruraux de France de province s'élève à 3 points (figure 1), un différentiel qui se vérifie également au niveau régional.

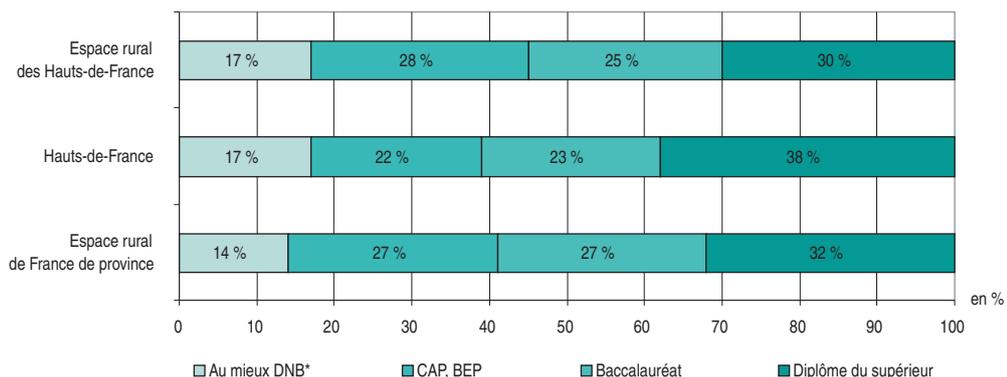
Des formations moins générales et plus courtes

Concomitamment à l'accroissement de la population diplômée, la proportion de personnes ayant comme diplôme le plus élevé un CAP ou un BEP a progressé dans les communes de l'espace rural. De 10 % en 1968, elle a dépassé celle de la région en 1999. Depuis, l'écart a encore progressé pour atteindre 6 points en 2013.

Les personnes dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat sont en proportions plus nombreuses dans les communes de l'espace rural que dans la région : 25 % contre 23 %. Parmi elles, 73 % ont un baccalauréat professionnel ou technologique, soit 9 points de plus que dans la région. Cet écart s'explique en partie par la spécificité du tissu productif de l'espace rural tourné davantage vers des activités agricoles et industrielles. Parmi les

1 Moins de diplômés du supérieur et plus de BEP ou CAP dans les communes de l'espace rural des Hauts-de-France

Répartition des niveaux de diplômes pour les 25-34 ans en 2013



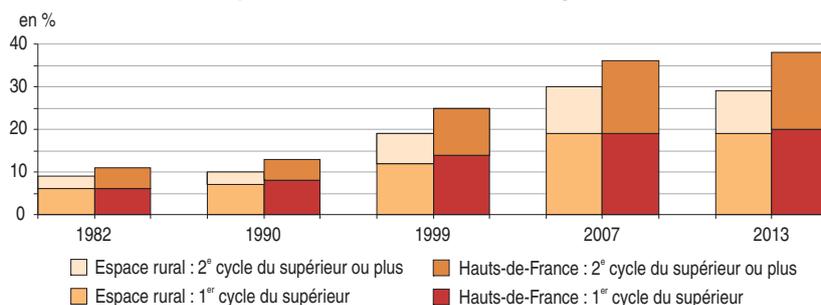
* Diplôme national du brevet

Note de lecture : 28% des 25-34 ans de l'espace rural, possèdent comme diplôme le plus élevé un CAP ou BEP.

Source : Insee, recensement de la population 2013.

2 Une moindre proportion de diplômés d'un second cycle du supérieur dans l'espace rural

Évolution des proportions de diplômés âgés de 25-34 ans du premier cycle du supérieur (BTS, DUT, etc.) et du deuxième cycle ou plus (licence, master, etc.) entre 1982 et 2013, dans l'espace rural et l'ensemble de la région



Source : Insee, recensement de la population 1982-2013.

jeunes bacheliers (18-21 ans) qui résidaient en 2012 dans les communes de l'espace rural, 35 % ont arrêté leurs études un an plus tard, soit 12 points de plus qu'en moyenne dans la région.

Moins de diplômés d'un second cycle du supérieur

La proportion de diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans est moins importante dans l'espace rural que dans l'ensemble de la région : 30 % contre 38 % en 2013. Malgré une forte progression depuis 1982, cette proportion reste sensiblement inférieure à celle de la région. La différence provient d'une plus faible part de diplômés du 2^e ou 3^e cycle supérieur dans l'espace rural : 10 % contre 18 % en région (*définitions*), la proportion de diplômés du 1^{er} cycle universitaire (BTS, DUT, licence) restant très proche de celle de l'ensemble de la région : 19 % contre 20 % en 2013 (*figure 2*).

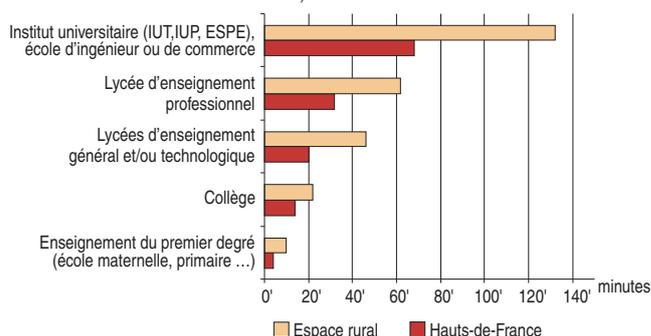
Un temps d'accès plus long aux lycées et aux études supérieures

Les habitants des communes de l'espace rural ont des temps d'accès aux établissements d'enseignement plus longs qu'en moyenne dans la région. Ces temps croissent avec le niveau d'enseignement (*figure 3*). Le temps pour accéder à un établissement de l'enseignement supérieur est ainsi près de trois fois supérieur à celui d'un lycée de l'enseignement général (46 minutes). En 2015, dans le second degré (*définitions*), seuls 10 % des élèves des communes de l'espace rural sont scolarisés dans leur commune de résidence, contre 40 % en moyenne dans la région. Les transports scolaires assurent en partie le déplacement des élèves résidant dans l'espace rural.

Après le baccalauréat, les instituts universitaires et écoles d'ingénieurs se situent à plus de 2h10 de la population résidant dans l'espace rural, soit un temps près de deux fois supérieur à ceux observés en moyenne dans la région (1h08). Ces déplacements génèrent des surcoûts pour les étudiants en termes de transport ou de logement lorsqu'ils font le choix de se rapprocher de leur lieu d'études. ■

3 Des temps d'accès quotidiens plus longs à l'enseignement supérieur

Temps d'accès en minutes aux établissements d'enseignement (aller-retour en heures creuses)



Sources : Insee, Metric BPE 2014 ; Rectorat, base Sise.

Encadré : des écarts de diplômes plus importants entre les femmes et les hommes

Dans le rural, les écarts entre les niveaux de diplômes des femmes et des hommes sont plus importants que dans la région. Parmi les 25-34 ans, 36 % des femmes sont diplômées du supérieur, soit 12 points de plus que les hommes. En région, l'écart est en moyenne de 10 points. À l'inverse, 33 % des hommes du rural possèdent un CAP ou un BEP, soit 9 points de plus que les femmes. Au niveau régional, l'écart n'est que de 7 points. Parmi les diplômés du supérieur, les femmes et les hommes sont plus actifs que dans la région (+ 1 point pour les femmes, + 2 points pour les hommes) et plus souvent en emploi (+ 3 points pour les femmes et + 5 points pour les hommes).

Définitions

Le **1^{er} cycle du supérieur** se termine par l'obtention d'un BTS, DUT ou d'une licence universitaire, le **2^e cycle du supérieur** se termine par l'obtention d'un master et le **3^e cycle du supérieur** se termine par l'obtention d'une thèse doctorale ou l'obtention d'un diplôme de docteur d'État.

Le **premier degré** regroupe les écoles primaires, maternelles et équivalentes. Le second degré regroupe les collèges, lycées et équivalents.

Les **communes de l'espace rural** sont définies ici comme étant les moins denses et les moins liés aux pôles urbains en termes d'emploi.

Insee Hauts-de-France

130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :

Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :

Nadine Lhuillier

ISSN n° 2494-3606

© Insee 2018

Crédits photos : © Laurent Ghesquière

Pour en savoir plus

- « Des habitants en situation plus favorable au regard de l'emploi que dans la région », *Insee Flash* Hauts-de-France n°44, mai 2018.
- « L'espace rural du nord-est de la région concentre les difficultés », *Insee Analyses* Hauts-de-France n°77, mai 2018.

